
	<b>SECTION</b> 	<b>CAPL n° 1 (catégorie A) du 8 novembre 2016</b>
		<b>COMPTE RENDU DES ELUS FO DGFIP 86</b>

Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la CAPL.

Suite à la lecture de deux déclarations liminaires, le Président a tenu les propos suivants :

- il n'y a pas eu de hausse de la charge de travail suite aux suppressions d'emplois en raison des gains de productivité générés par des progrès technologiques ;
- il n'y a pas de baisse de la qualité des travaux car les résultats sont de très bon niveau grâce à l'implication des agents ;
- les fermetures de postes n'éloignent pas les services des contribuables car les nouvelles technologies offrent un lien avec le service public 24 h/24 et 7 jours/ 7 ;
- les agents sont très attachés à la liste d'aptitude, qui est un exercice difficile du fait d'un contingentement limité au regard du nombre important d'agents classés « excellents ».
- il se dit profondément attaché à la gestion de l'humain et combattra toute forme de dénigrement des fonctionnaires.

FO DGFIP laisse chacun se faire sa propre opinion sur ces différents propos.

Nous avons ensuite validé le PV de la CAPL n° 1 du 7 juillet 2016.

L'ordre du jour de cette CAPL était constitué de la préparation de la liste d'aptitude 2016 au grade d'inspecteur des finances publiques. En propos liminaire, la Direction a indiqué que la Vienne ne disposait que d'une seule potentialité cette année (c'était 0 l'année dernière).

FO DGFIP 86 a interpellé la Direction sur un problème de méthodologie : le choix de la Direction de rendre public sa proposition en amont de la CAPL (un nom proposé pour une seule potentialité, soit 100 % de la liste des propositions) lie les élus du personnel et transforme la CAPL en chambre d'enregistrement en empêchant toute modification, voire toute proposition supplémentaire.

En réponse, le directeur a indiqué qu'il n'avait pas souhaité modifier les pratiques passées mais, que pour l'avenir, il réfléchissait à la possibilité d'utiliser la catégorie « très bons ».

Pour illustrer nos propos, FO a pris l'exemple d'un dossier que nous estimons excellent au regard des évaluations, de son implication dans son service (force de proposition) et de son positionnement comme référent départemental.

En réponse, le directeur a indiqué qu'il ne souhaitait pas constituer un vivier mais qu'il disposait d'une marge de manoeuvre. La Direction a ajouté que le fait de ne pas être contrôleur principal constituait un frein pour la liste d'aptitude (au regard des statistiques nationales), mais qu'il n'y avait pas d'obstacle concernant l'âge, le parcours, le service,...

Suite à l'évocation de plusieurs dossiers, la Direction a demandé une suspension de séance pour compléter sa proposition initiale. La Direction a finalement proposé de retenir trois dossiers (M. Maupin, M. Viroulaud et M. Héringier) en précisant que cela ne valait pas engagement au titre des années suivantes pour les dossiers non retenus au niveau national cette fois-ci.

FO DGFIP 86 a voté POUR ces trois propositions (Solidaire a voté CONTRE, la CGT n'a pas pris part au vote). En revanche, nous avons voté CONTRE les autres propositions classées « A revoir » (Solidaire a voté CONTRE, la CGT n'a pas pris part au vote).

Les élus FO DGFIP 86 : Titulaire : Eric LIEBUS ; Suppléant : Damien PATRAC

*N'hésitez à consulter notre site: <http://www.fo-ddfip-sd.fr/086/>*